

Je choisis



JUSTICE CGC

NOTRE SANTE N'EST PAS A BRADER

Le ministère de la Justice a découvert, il y a à peu près deux ans, que ses personnels étaient épuisés, en grande souffrance au travail et qu'ils avaient atteint un point de non retour.

Les causes, on les connaît tous et depuis de nombreuses années : charge de travail accrue, polyvalence à tout va et sans formation, diktat des statistiques et des mails, absence de reconnaissance à tous les niveaux. Tout le monde doit savoir tout faire même si ce n'est pas dans ses missions. Chaque maillon, qui est pourtant essentiel, a du mal à trouver un sens à son métier. Et que dire de nos collègues en situation de handicap à qui le simple fait de travailler est un parcours du combattant.

Et ce ne sont pas les quelques mesures laissées à la bonne volonté des chefs de cour ou de juridiction en matière notamment de qualité de vie au travail (QVT) qui vont vraiment changer les choses. Certes, c'est un début mais qui en réalité ne fait que masquer une inaptitude chronique de ce ministère à prendre en compte une réalité bien amère.

Régulièrement, nous dénonçons les farces de plan santé au travail déclinés au niveau local. Jusqu'à maintenant aucun budget n'était dédié et on ne peut pas dire que les chefs de cour ont mis beaucoup d'entrain à les mettre en oeuvre. Aussi, nous voulons que soient privilégiés trois axes :

Mettre en œuvre un véritable plan de lutte contre les risques psycho-sociaux. Nous réclamons, entre autres :

- **l'octroi de véritables moyens pour la prévention des risques psychosociaux** (création de budgets dédiés avec augmentation substantielle de formation et de prévention).
- **le développement des partenariats avec des acteurs extérieurs en lien avec cette problématique** (médecine de prévention, acteurs de la santé dédiés).
- **le déploiement d'actions fortes** dans la lutte contre les violences et les discriminations.

Mettre un terme à la pénurie de personnel

Plus que de recruter des contractuels, nous exigeons des **recrutements pérennes, une meilleure anticipation des départs en retraite** avec par exemple l'affectation en surnombre de fonctionnaires lors des mouvements. Il nous apparaît nécessaire de **renforcer les recrutements et recentrer chacun sur son cœur de métier.**

Il est indispensable que cesse le report de la charge de travail sur nos collègues et que soit préservé notre santé. Il faut également que cesse la dictature des statistiques.

Soutenir nos collègues en situation de handicap de manière plus efficace

Les aménagements de poste doivent être plus rapides. Nous voulons un **circuit de traitement des demandes plus efficace** afin d'éviter d'attendre des mois l'achat de matériel ou d'une **prise en charge adaptée**. Les budgets doivent être augmentés pour que nos collègues puissent travailler. **Le ministère doit accélérer les investissements pour aménager les locaux** et obliger les décisionnaires à le faire. Il convient également de mettre en œuvre la **promotion des fonctionnaires en situation de handicap** comme le prévoit la loi de transformation de la Fonction publique.

Pour qu'enfin notre engagement pour le service public de la Justice soit reconnu, votons pour l'alliance JUSTICE CGC, UN-DPIP et CFTC LIBRE JUSTICE